

**Sujet** :[INTERNET] Observations sur enquête publique DIG et PPRG Dronne Lizonne

**Date** :Thu, 17 Sep 2020 08:54:46 +0200 (CEST)

**De** :> APAM (par Internet) <assomoulinsperigord@orange.fr>

## **Enquête publique en vue d'une DIG avec autorisation environnementale pour le PPRG Dronne Lizonne**

L'association Périgordine des Amis des Moulins a pris connaissance de cette enquête publique et apporte les commentaires suivants.

Les travaux d'intervention du Syndicat de rivière sur des affluents de la Lizonne, comme la Belle, afin de reméandrer et de réaménager son lit mineur pour retrouver une continuité écologique et éviter une érosion trop accentuée des berges et du lit, révèlent la qualité des études réalisées sur le terrain en amont de ces travaux. Notre association milite depuis de nombreuses années en ce sens et constate avec satisfaction que certains syndicats en arrivent à des conclusions similaires et leur mise en pratique commence à donner les signes positifs espérés sur la continuité écologique et la qualité des eaux. Les travaux de réaménagement de radiers dans le lit mineur de la Lizonne aval devrait permettre d'aboutir à une résultat tout aussi positif et éviter ainsi un assèchement de la zone humide des Tourbières de Vendoire.

L'APAM attire l'attention sur l'aménagement des 4 gués à venir entre Saint Séverin et Vendoire, aménagement qui ne doit pas entraver la libre circulation des engins nécessaires à l'entretien des parcelles agricoles situées sur la rive non desservie par des routes ou chemins d'exploitation.

Dans le secteur de la Lizonne aval, notamment entre les communes de Champagne et Fontaine et Vendoire, la rivière entre dans une zone humide constituée de tourbières, encore actives aujourd'hui et se divise en plusieurs bras secondaires, réalimentant un ru baptisé ru Mondot.

Afin de préserver cette zone humide, il est nécessaire de ne pas modifier ni couper le flux de ces bras secondaires qui, de plus participent à l'étalement du flux de la rivière lors de périodes de crues.

Ce ru a été, en des périodes historiques antérieures, modifié, à certains endroits, pour servir de canal d'amenée ou de fuite à un ensemble de moulins qui, aujourd'hui, présentent un intérêt évident pour le patrimoine local mais aussi pour une pico production d'hydroélectricité. Des droits d'eau sont attachés à ces moulins qui, pour certains, sont l'objet de programmes de restauration. Situés à côté du lit mineur de la Lizonne, ils n'affectent en rien la continuité écologique et sédimentaire de la rivière. Au contraire, bien menés, ces travaux pourraient leur rendre les masses d'eau perdues du fait des pressions

fortes des prélèvements en amont pour usage agricole.

Au sujet de ces prélèvements, l'APAM demande à ce que les différents protagonistes réfléchissent à la création de programmes de création de réservoirs d'eau parallèles à la rivière qui seraient alimentés par pompage d'une partie des hautes eaux hivernales afin de pouvoir irriguer les cultures d'été.

Concernant les travaux sur la Dronne, l'APAM estime qu'il est essentiel d'entretenir les bras morts afin d'y maintenir et développer la biodiversité qui s'y est développée ainsi que les atiers. Ces derniers, s'ils sont présents au niveau d'un moulin pouvant présenter un obstacle à la continuité écologique, débarrassés des embâcles et consolidés au niveau de leurs berges, constituent la solution à prioriser pour assurer cette continuité écologique et la libre circulation des migrateurs, **dans la mesure où le simple maniement des vannes par le propriétaire s'avère insuffisant (ce qu'il faudra démontrer)**. Une autre solution à privilégier, s'il n'existe pas d'atier, mais si une brèche existe au niveau de la chaussée est l'aménagement de cette brèche. Dans certains secteurs propices à la pratique de loisirs nautiques, ces brèches pourraient également être aménagées pour servir de passe à canoë. Dans ces cas, le Département pourrait également devenir partenaire financier. Ces aménagements s'avèreront beaucoup moins onéreux et d'une efficacité reconnue que les passes à poisson proposées systématiquement après l'arasement de la chaussée par l'administration, solutions hors de prix et dont l'échec en terme de résultat est dûment constaté dans les régions où ces solutions ont été menées à grande échelle.



Patrick HAUTEFAYE

Président

Association Périgordine des Amis des Moulins

<http://moulins-en-perigord.fr/>

|